

A l'appel de tous les syndicats de la Fonction publique en action le 15 mai pour nos salaires et nos carrières

Comme dans toute la fonction publique, les conditions de travail des enseignant-es ne cessent de se dégrader. Les mesures de carte scolaire à Paris ne vont pas améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage fortement attaquées par des années de suppressions massives de postes : classes surchargées, manque cruel de remplaçant, de Rased, formation continue quasi disparue ...

Côté rythmes scolaires, le décret proposé par le nouveau Ministre ne répond pas aux revendications du SNUipp-FSU Paris d'abrogation et de réécriture du décret. C'est pourquoi lors du comité technique ministériel du 5 mai, le SNUipp-FSU a voté contre le projet de décret.

En outre, le pouvoir d'achat est en chute libre. À la baisse de nos salaires provoquée par l'augmentation de la retenue pour pension civile s'ajoute la poursuite du gel de la revalorisation du point d'indice, base de notre rémunération. Les récentes décisions gouvernementales nous confortent dans notre détermination à appeler les personnels à être en grève massivement le 15 mai prochain. Toutes les générations sont touchées par cette politique. La FSU appelle également les retraités à se mobiliser largement lors de la journée du 3 juin prochain pour obtenir de meilleures conditions d'existence et défendre leur pouvoir d'achat.

Toute cela pour financer le Pacte de responsabilité et en particulier ses 50 milliards d'euros d'économies votés par l'Assemblée Nationale. Pour la FSU, ces mesures répondent à une logique inacceptable d'austérité et attaque inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent.

Ensemble, il est indispensable de nous mobiliser pour une revalorisation de nos salaires et de nos carrières et pour un service public d'éducation permettant la réussite de tous les élèves.

Jérôme Lambert, secrétaire départemental

Sommaire

- p. 2** Grève du 15 mai
- p. 3** Rythmes scolaires
Carte scolaire
- p. 4** Bulletin d'adhésion
pour la rentrée 2014

Résultats du mouvement

**Demander le code Acady sur le site
du SNUipp-FSU Paris pour connaître les résultats
provisoires aux environs du 15 mai en ligne
avant la CAPD du 22 mai.**

Gel du point d'indice et des pensions : indignés et en colère ! En grève le 15 mai !

Le premier ministre a confirmé le gel du point d'indice des fonctionnaires et a annoncé celui des pensions de retraite et des prestations sociales.

Comment oser reconnaître le « dévouement et sens du service public » des 5 millions d'agents de la fonction publique et les faire applaudir par l'assemblée nationale tout en renonçant à dégeler leurs salaires ! Les agents de la Fonction publique attendent des actes forts.

Pour une cinquième année consécutive, le gel du point d'indice est une décision injuste d'autant que les pertes de pouvoir d'achat sont déjà lourdes. Alors même que les inégalités salariales sont grandes, notamment entre les femmes et les hommes, que 20% des agents sont payés au niveau du SMIC, qu'il y a près d'1 million de non titulaires, beaucoup de précarité et que toutes les qualifications sont loin d'être reconnues.

C'est économiquement inefficace ! Qui peut croire que le seul effort des fonctionnaires, comme de l'ensemble des salariés, et maintenant des retraités, va combler un déficit alors que cela fait des années qu'ils payent déjà pour enrayer une crise dont les causes sont liées d'abord à la financiarisation de l'économie.

Les populations les plus précaires vont voir les prestations sociales nécessaires à leur survie limitées et les services publics garantissant leurs conditions d'existence affaiblis.

C'est bien le modèle social qui est remis en cause.

La FSU acte positivement le maintien des engagements présidentiels en matière d'emploi pour les secteurs prioritaires. Elle restera très vigilante à ce que le budget 2015 traduise dans les faits ces créations.

Mais le redéploiement fragilise d'autres secteurs. C'est pourquoi la FSU rappelle l'urgence qu'il y a à créer les emplois nécessaires à leurs missions.

Si des économies peuvent être envisagées, elles ne peuvent s'affranchir d'une réelle justice sociale. Les entreprises ne peuvent être exonérées ni dédouanées de cotisations sociales et certainement pas de contrôles des aides à l'emploi qu'elles perçoivent. D'autres mesures peuvent être prises comme un meilleur contrôle des prestations déléguées ou l'abandon des recours aux Partenariat Public/Privé.

L'abandon du chantier de la réforme fiscale est une erreur.

Les investissements pour moderniser les services publics et la fonction publique,

pour la rendre plus attractive, sont nécessaires. Il est indispensable de développer des services publics de proximité pour lutter contre les inégalités et les fractures sociales dans et entre les territoires.

Toutes les générations sont touchées par cette politique. La FSU appelle les retraités à se mobiliser largement lors de la journée du 3 juin prochain pour obtenir de meilleures conditions d'existence et défendre leur pouvoir d'achat.

Les décisions gouvernementales pour la fonction publique et ses agents confortent la FSU dans sa détermination à faire du 15 mai prochain une forte journée d'action unitaire pour défendre la fonction publique, ses agents, leurs emplois et leur pouvoir d'achat.

La grève en pratique

- Déclaration préalable d'intention de grève l'ICC à envoyer avant le lundi 12 mai à minuit.

- Lettre aux parents disponible sur le site du SNUipp-FSU Paris

- communiquer les chiffres de grève de son école par mail au SNUipp-FSU

Manifestation à Paris le 3 juin de tous les retraités de France

Comme celle des actifs, la situation des retraités se dégrade. Les mauvais coups se succèdent contre les retraités : suppression de la demi-part supplémentaire de celles et ceux qui ont élevés seuls des enfants, fiscalisation brutale du supplément de 10% pour les retraités ayant eu trois enfants ou plus, instauration depuis le 1er avril 2013 d'une taxe de 0,3 % pour les retraités imposables et depuis ces derniers jours abandon de la revalorisation des pensions. Face au programme de

baisse des dépenses publiques : l'avenir est lourd de menaces. Quelle évolution des pensions ? Quelle loi pour la perte d'autonomie et son financement ? Quel accès aux soins...? Le pouvoir d'achat des retraités baisse et de plus en plus d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté.

Défendre les retraites aujourd'hui, c'est défendre les retraité-e-s de demain. Depuis quelques mois, les organisations syndicales de retraités dénoncent cette

situation et se mobilisent. Après la conférence de presse du 1er avril 2014 (UCR-FO, CGT, UNIRS, SFR-FSU) pour condamner le report de la revalorisation, **la FSU appelle les retraités à manifester le 3 juin à Paris** pour l'augmentation du pouvoir d'achat, l'accès aux soins, le maintien et le développement des services publics, et une loi sur le vieillissement conforme aux attentes.

Carte scolaire : le compte n'y est toujours pas après les comités techniques du 10 et 28 avril !

Pour une revalorisation des salaires et des conditions de travail !

Dans une déclaration liminaire (consultable en intégralité en ligne), le SNUipp-FSU a revendiqué une revalorisation des salaires et des carrières. Ses représentants ont dénoncé l'insuffisance des 10 postes octroyés à l'académie face aux besoins des écoles parisiennes en terme de baisse des effectifs, besoin impérieux de remplaçants, Rased. Ces 10 postes ne suffisent pas à compenser les dégâts causés par les suppressions massives de postes des années précédentes et à transformer l'école.

Le SNUipp-FSU a contacté les écoles concernées par les ouvertures ou les fermetures de classes, a porté leurs revendications en séance et a accompagné en délégation les écoles revendiquant une ouverture de classe ou touchées par une fermeture de classe.

Pas de réponse concrète de l'académie

Le Dasen a indiqué qu'il ne souhaitait pas créer cette année de postes de Rased car il reste des postes encore non occupés et a affirmé que s'il lui restait des postes

à l'issue des opérations, il augmenterait le nombre de postes de brigade de remplacement.

Concernant les ouvertures et fermetures de classe, l'académie a peu entendu les représentants du personnel. L'ensemble des organisations syndicales a voté contre le projet de carte scolaire, un nouveau comité technique est donc convoqué pour le 29 avril. Suite au premier comité technique, l'administration est revenu sur quelques mesures : annulation de la fermeture de classe à l'école 132 Aubervilliers (19ème), Bruxelles (9ème), ouverture à l'école Titon (11ème), Pommard (12ème), annulation de l'ouverture à l'école Clichy (9ème).

Concernant l'ASH, le Dasen n'a pas voulu revenir sur les fermetures en postes dans les hôpitaux. Concernant les CLIN, il n'a pas répondu favorablement à la revendication d'ouverture d'une CLIN dans le 18ème.

Report ubuesque du CDEN

L'académie ne tranchera qu'après la réunion du CDEN (réunissant les représentants de parents et de la Mairie).

Finally, suite au report du conseil de Paris devant désigner les représentants de la Mairie au CDEN, celui-ci ne se tiendra pas le 20 mai. La nouvelle date n'est pas encore fixée !

Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à ce report décidé pour des contingences électorales qui porte des conséquences néfastes sur le bon fonctionnement des écoles et sur les droits des personnels, notamment sur leur mouvement.

Il est donc encore temps de se mobiliser, le SNUipp-FSU appelle les écoles à contacter le syndicat pour construire ensemble cette mobilisation et à donner les éléments récents pour pouvoir défendre au mieux les écoles lors du CDEN. Pour le SNUipp-FSU, il est clair que la refondation de l'école manque cruellement de ciment. Pour obtenir un réel changement dans les conditions d'apprentissage des élèves et d'enseignement des professeurs à la rentrée 2014, les 10 postes ne suffisent pas !

Nouveau décret « rythmes scolaires » bien loin des revendications des personnels !

Un cadre général inacceptable

Le SNUipp-FSU continue de dénoncer le maintien du cadre général de la réforme des rythmes scolaires : périscolaire dictant le temps scolaire, conditions de travail et du métier dégradés, avis marginalisés des enseignants contre décision unilatérale des maires, territorialisation du service public, financements, concurrence entre le public et le privé qui n'a pas d'obligation d'appliquer la réforme... C'est pour cela que le SNUipp-FSU Paris continue de revendiquer l'abrogation de la réforme et la réécriture du décret. Il en va de même de l'ARE à Paris qui doit être remis à plat.

Un champ d'expérimentation réduit

La nouveauté se limiterait alors à pouvoir dégager un après-midi par semaine pour le temps d'activités périscolaire (TAP) des enfants. Pour les enseignants, ce système revient à échanger le mercredi matin contre un après-midi qu'ils pourraient consacrer librement à leurs travaux de préparation, de concertation ou d'animations pédagogiques. Dans tous les cas, la semaine scolaire devrait être organisée sur 8 demi-journées avec 5 matinées (mercredi ou samedi) et 3 après-midi. Depuis deux ans, le SNUipp-FSU revendique de pouvoir sortir de la règle stricte des 9 demi-journées.

L'autre proposition sonne comme une provocation. Il s'agirait d'alléger la semaine d'une heure ou deux avec le mercredi matin et rattrapage sur les vacances.

Il est clair que les expérimentations et le calendrier pour permettre celles-ci contenus dans le projet de décret complémentaire sont manifestement insuffisantes.

Le SNUipp-FSU considère que ce projet ne répond pas à sa revendication de réécriture du décret et a donc voté contre celui-ci lors du comité technique ministériel du 5 mai.

Se syndiquer pour la rentrée 2014

et renforcer l'action du SNUipp-FSU Paris

Bulletin de syndicalisation 2014/2015

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai
 Décembre Février Avril Juin Juillet
 Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CREANCIER
Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

--	--	--	--	--	--

CODE GUICHET

--	--	--	--	--	--

N° COMPTE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CLE

--	--

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A le

Signature :

66% de la cotisation est déductible de vos impôts
Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €